

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Les interpellations sur la question religieuse et sur l'armée. — Le gaz à Paris. — L'affaire Dautriche.

L'interpellation sur les questions religieuses, qui a été discutée vendredi et samedi à la Chambre, s'est terminée par une grosse victoire du Gouvernement sur l'opposition; la majorité était de plus de 80 voix.

Or si la partie était devenue belle par suite de l'adhésion de M. Deschanel à l'idée de la séparation de l'Église et de l'État, M. Combes n'en avait pas moins à vaincre le grand talent et les fines ironies de M. Ribot. Il y a réussi à force de franchise et de netteté; ses déclarations ont engagé le Gouvernement d'une façon définitive dans la voie de la laïcité absolue de l'État.

Et ce ne sont pas les habiletés de quelques mécontents de gauche, plus ou moins disposés à profiter d'un certain flottement dans l'union du Bloc, qui empêcheront la discussion du projet Briand de venir à son heure. Dans tous leurs discours, les ministres annoncent que l'heure de la séparation a sonné. Et il devient évident que le Concordat mourra avec l'année 1904.

Séance orageuse hier à la Chambre. On interpellait le général André qui est vivement attaqué, depuis quelques mois, par le *Matin*. Après des débats dont on trouvera plus loin le compte-rendu, la Chambre a donné gain de cause au Ministre de la guerre.

Lundi, la Chambre des députés n'a pu s'occuper de l'impôt sur le revenu. M. Rouvier étant toujours malade. La séance a été dès lors employée à la discussion de la loi sur le régime du gaz à Paris. Les projets du Conseil municipal ont été approuvés et dès que le Sénat aura donné son adhésion à l'affaire, le gaz et l'électricité seront exploités en régie. L'essai sera utile et nouveau. En France, en effet, c'est la première tentative de socialisation des organes municipaux; si l'opération donne d'heureux résultats, il n'y a pas de raison pour que l'expérience ne s'étende.

L'affaire Dautriche a été évoquée devant le Conseil de guerre siégeant à Paris. Sans doute le procès ne présente pas l'intérêt qui s'attachait au procès Esthèraz, jugé il y a 7 ans dans la même salle du Cherche-Midi. Néanmoins les faux Dautriche constituent un épisode intéressant qui tient à l'affaire Dreyfus et qui l'éclaire. A ce titre, l'opinion publique a suivi les débats avec une attention passionnée.

Tout d'abord il est clair que les officiers n'ont pas en face d'eux, comme le répétaient depuis des semaines l'*Éclair*, le *Gaulois* et le *Figaro* un réquisitoire factice et obscur. Des charges accablantes et précises pèsent sur eux. Le rapport du capitaine Cassel est substantiel et fort, très impartial d'esprit et de forme, donnant aux documents une valeur que la critique la plus sévère ne peut diminuer. Et quant à l'acte d'accusation rédigé par le lieutenant-colonel Rabier, il met en relief des preuves si décisives que l'on a tout de suite l'impression qu'entre le commissaire du gouvernement et les inculpés la bataille est engagée à fond.

Et de fait les débats, bien conduits, ont déjà produit l'impression la plus désastreuse qui soit pour les officiers. Les contradictions, les faux, les grattages indiquent nettement que l'état d'esprit était, à l'état-major en 1899, ce qu'il était en 1894, lors de l'horrible attentat judiciaire. Mais ce qui supprime tout élément dramatique dans ce procès, c'est la certitude de l'acquiescement final des inculpés par suite de l'amnistie proclamée sous Waldeck-Rousseau pour tous les faits connexes à l'affaire.

## A L'ÉTRANGER

L'Incident de Hull. — Au Thibet. — Guerre Russo-Japonaise.

Un gros incident vient de se produire au large de la côte anglaise entre des pêcheurs de Hull et la flotte russe de la Baltique, en marche vers l'Extrême-Orient.

Des chalutiers s'occupaient de relever des filets posés dans le Dogger-Bank, vaste bas-fonds qui couvre une grande partie de la mer du Nord; les marins russes, pour une raison qui n'est pas encore donnée, canonèrent ces chalutiers; il y eut deux hommes tués, plusieurs blessés et des bateaux coulés. Ce fut une panique parmi les pêcheurs.

L'opinion anglaise surexcitée, exige du gouvernement une solution rapide; il faudra des excuses, une indemnité et la punition des officiers de l'escadre. Le tsar a déjà offert les deux premières concessions, mais il semble hésiter sur la dernière. Et de fait la flotte russe continue sa route tranquillement vers le sud par la Manche et le Cap. La presse de Londres, même la plus pondérée, déclare qu'il n'est plus possible de patienter.

Un ultimatum serait évidemment exagéré; il est fort probable qu'Edouard VII réussira à tout concilier, la dignité de la Russie et la colère légitime des Anglais; mais les conséquences de l'acte brutal et fou de l'amiral Rodjesvensky n'en seront pas moins regrettables. C'est l'entente russo-anglaise rompue à jamais et surtout tout essai de négociations pour la fin de la guerre d'Extrême-Orient, abandonné. Or on sait que le roi d'Angleterre avait fait demander à Tokio, les conditions posées par le Mikado à la paix.

Le ministre allemand à Pékin a demandé des explications au gouvernement chinois au sujet de l'article et du traité anglo-thibétain qui donne aux Anglais toute autorité sur le Thibet. La Chine a assuré n'avoir pas ratifié cet article et il semble bien en effet que l'opposition allemande apportera de grandes difficultés à la solution de la question de Lhassa.

Cette attitude de Guillaume II est en somme favorable à la Russie; elle fait partie du plan qui consiste à créer un rapprochement de sympathies entre les deux empires de l'est en attendant la conclusion d'une solide amitié. Et l'incident de la flotte de la Baltique n'est pas fait pour atténuer les heures de cette politique en Extrême-Orient.

En Mandchourie, le fait essentiel c'est la démission de l'amiral Alexieff et la nomination de Kourapatkine aux fonctions de généralissime. La mesure est tardive mais elle est bonne; elle supprime la dualité de commandement si préjudiciable aux intérêts de nos alliés.

Kourapatkine ayant désormais la possibilité de renforcer son armée de Moukden avec les éléments les meilleurs de l'armée de Kharbin, pourra préparer une défense plus solide et une offensive moins naïvement prétentieuse.

La situation à Port-Arthur reste la même; de Chéou, des nouvelles tendancieuses et fantaisistes nous parviennent qui doivent être négligées, elles disaient ces jours derniers qu'il mourait dix Japonais contre un Russe dans l'attaque. A ce compte il n'y aurait plus un seul Nippon autour de Port-Arthur et le blocus serait supprimé depuis longtemps.

LE FURETEUR.

## MOTS DE LA FIN

Toto à son père : — Est-ce vrai que quand on a beaucoup de timbres, on peut racheter un nègre ?

— Sans doute ! — Je comprends... Les timbres servent à l'affranchir !

Berlureau à la prétention de se tenir très au courant des découvertes de la science.

— Qu'est-ce que c'est que l'air liquide ? lui demande Berlureau junior.

— L'air liquide.... c'est la pluie.

## L'AFFAIRE DAUTRICHE

Je crois qu'un peu de lumière est nécessaire et que peu de gens ont encore compris de quoi il s'agit, et quels délits ou quels crimes examine en ce moment le deuxième Conseil de guerre de Paris.

On sait seulement que quatre officiers sont assis au banc des prévenus, quatre inculpés dont trois ont été, dès le premier jour mis au régime de faveur et dont l'acquiescement apparaît comme probable, malgré tout ce qui pourra être établi contre eux.

Le procès en effet semble fait contre le quatrième, contre le comptable Dautriche qui, de son propre aveu n'était cependant que le « porte-plume de ces messieurs ».

Le Lieutenant-Colonel Rollin, les Capitaines François et Mareschal, malgré la très grave accusation relevée contre eux, reprendront donc leur place dans l'armée, le crime qu'on leur reproche étant couvert par l'amnistie.

Quant au comptable Dautriche, il sera le baudet de la fable, le péle, le galeux qui supportera tout.

Les premières audiences n'ont pas été très claires et le public n'a pu être pas encore saisi le fond même du procès.

C'est pourquoi nous allons fournir quelques explications qui auront au moins l'avantage de prouver que ce malheureux Dautriche, que l'on place aujourd'hui en vedette, n'a mérité ni une telle indignité ni un pareil honneur.

C'est en 1904 que celui-ci, à l'instigation de ses chefs a, par un grattage, donné une affectation à une somme de 20 et quelques mille francs employés en 1899 à un usage mystérieux.

Le Lieutenant-Colonel Rollin, les Capitaines Mareschal et François avaient reçu cette somme et l'ont utilisée. Ce sont eux qui, seuls, pourraient dire à quel usage. Mais ils ne le diront pas et sortiront indemnes, conservant leur secret, alors que le malheureux comparse verra fondre sur sa tête toutes les rigueurs de la loi.

Remarquez bien que leur criminel silence ne cache rien et que tout le monde devine et que tout le monde sait ce qu'ils ont fait de cet argent.

A l'époque où ils l'ont reçu s'est manifesté miraculeusement un témoin; sorti tout-à-coup de terre pour venir à Rennes raconter une histoire colossale, une histoire à dormir debout qui devait cependant entraîner la seconde condamnation de Dreyfus. Ce témoin de la dernière heure, c'était le fameux Cernuzki, un rasta cosmopolite dont les agissements pendant le procès de Rennes firent sensation.

Il fallait à l'état-major, un homme à tout faire, un témoin de sa trempe pour étayer l'accusation qui flanchait et l'on est aujourd'hui certain que son témoignage fut acheté, payé.

Quant au prix, le Conseiller Athalin a cru pouvoir en décourvir le montant lorsque dans l'examen de la comptabilité de l'Etat-Major il constata un trou de vingt et quelques mille francs.

— A qui les a-t-on donnés ces 20.000 francs ?

Telle est la question qu'il posa et à laquelle on répondit en mentant que c'était à un nommé Austerlitz, sans pouvoir dire ce qu'on lui avait acheté aussi cher, sans pouvoir non plus montrer le moindre reçu.

Or cet Austerlitz est maintenant introuvable, et n'a commencé à figurer sur les livres qu'en 1904, après le grattage commandé au malheureux comptable Dautriche, au porte-plume de MM. Rollin, Mareschal et François, les vrais coupables qui eux aussi furent les instruments d'autres plus puissants qui jusqu'à ce jour ont toujours pu tirer leur épingle du jeu.

R. P.

## GRAVURES EN TAILLE DOUCE

### M. JEAN DAFFAS

CONSEILLER GÉNÉRAL

Vingt-huit ans.  
Pas mal de services actifs.  
Deux campagnes victorieuses, l'une non sans péril et l'autre non sans gloire.

Inouïment !  
Hier, l'Éliacin du Conseil général. Aujourd'hui... un ancien.

M. Daffas a certes les ardeurs de la jeunesse; il n'en a peut-être plus — déjà — toutes les illusions.

Il parle peu. Il parle très bien, et seulement après avoir étudié et réfléchi. — Combien de plus âgés dont on ne pourrait pas dire autant !

M. Jean Daffas est de cette espèce — devenue rare — de jeunes hommes qui, comme la poupée de Paileron, « écoutent et ne disent rien ».

Ils n'en pensent pas moins.

M. Daffas n'a pas besoin de parler pour penser.

Chose étrange pour le méridional qui préfère l'éclair d'orage qui brille et passe, à la douce chaleur fécondante d'un long printemps !

M. Daffas est agriculteur à ses heures : il sait bien comment germent les bonnes graines.

Mais, quand il faisait naguère son P. C. N., il ne s'est point attardé aux phénomènes de germination politique; et, volontairement ou non, il en est resté ignorant.

Il est modeste — défaut d'autres siècles; — il ne se doute pas du tout du bien qu'il se fait ainsi à lui-même. S'il s'en doutait, il deviendrait orgueilleux pour se nuire, par modestie.

Il n'a pas encore eu le temps d'être ambitieux; il croit n'avoir encore ni assez vu, ni assez vécu, ni assez vaincu.

Ayant abandonné ses études scientifiques où son esprit précis se complaisait, il a fait son droit.

Les uns étudient pour connaître, les autres pour être connus : M. Daffas était connu avant d'être avocat; c'est un étudiant en droit que les électeurs de Sabzac envoient siéger au Conseil général.

Vite, il fut apprécié de tous ses collègues; M. Vival lui-même qui n'eut pas un moment à craindre de se voir ravir par ce « jeune » son rôle d'enfant terrible.

Sans bruit, M. Daffas fait bonne besogne au Conseil général; l'on ne perd pas la mémoire de deux ou trois interventions pleines d'à-propos, de tact, de clarté, — la véritable éloquence de l'homme « d'affaires ».

Celui-là n'est-il pas le meilleur homme politique ? C'est l'avis de M. Daffas.

Joignez à ces qualités des opinions républicaines très fermes. — M. Daffas a de qui tenir. — Sa jeunesse nourrit les espérances généreuses de la démocratie qu'il défend.

Ses votes au Conseil général prouvent des convictions inébranlables.

Il siège non loin de M. Cassaignes; c'est un voisinage précieux pour... M. Cassaignes.

Si la plume de Rémo cherchait, en ce portrait, à prêter son bec à quelque satire, l'aiguillon risquerait de picquer au fauteuil à côté. Le voisinage de M. Daffas est dangereux pour M. Cassaignes.

On ne « blague » pas M. Daffas. Son sourire malin répondrait sans rien dire; il a plus d'une fois souligné son silence.

M. Daffas, d'ailleurs, s'y connaît en sourires. Le « grave » conseiller ne les éloigne pas. A Sabzac, à Cahors, à Toulouse, les trois points de son triangle, — il n'est pas autrement franc-maçon — là où son cœur, ou son devoir, et parfois l'un et l'autre l'appellent, on accueille, on reçoit avec bonheur M. Daffas.

Il décrit, à temps nommé, sa figure géométrique favorite... pour voir, pour vivre, pour vaincre.

Il verra, car il sait voir.

Il verra, car il est jeune.

Il vaincra, car, même s'il fuyait les victoires, des sourires lui donneraient des conquêtes.

On ne mesure la valeur de M. Daffas ni à sa barbe, ni... à sa taille.

RÉMO.

## Chambre des Députés

Séance du 27 octobre 1904

PRÉSIDENT DE M. GERVILLE-RÉACHE

VICE-PRÉSIDENT

L'urgence est accordée à une proposition de M. Roger-Ballu tendant à fixer à un centime la taxe postale pour les cartes électorales envoyées par les municipalités aux électeurs.

M. Barthe adresse au ministre de l'Agriculture une question relative aux conditions de la nullité de la vente d'animaux atteints de la tuberculose, nullité déclarée par la loi de 1875, pour une période de 45 jours. M. Barthe voudrait voir baisser cette durée à 30 jours.

M. Mougeot dit qu'il est prêt à hâter la discussion d'un projet en ce sens.

M. Péro dépose un rapport tendant à la suppression des sous-préfets.

La Chambre passe à la discussion de diverses propositions ayant pour but d'assurer la liberté et le secret du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales.

Le rapport sur cette question propose d'organiser le vote sous enveloppe et l'établissement, dans la salle du vote, d'un dispositif permettant aux électeurs de s'isoler pour mettre leur bulletin sous enveloppe.

M. Constans préconise le système belge; des bulletins uniformes ont été inscrits les noms de tous les candidats; chaque électeur n'aura qu'à pointer le nom du candidat qui lui conviendra.

M. Ruau soutient le projet de la Commission; vote sous enveloppe et cabine d'isolement.

L'article 1<sup>er</sup> du projet rapportant que le vote aura lieu sous enveloppe non fermée est voté.

L'article 2 relatif aux cabines d'isolement est adopté.

L'article 3 portant que les enveloppes seront fournies par l'administration préfectorale et seront d'un type unique, est adopté.

Les divers articles 4, 5, 6, 7 sont votés et l'ensemble du projet est adopté par 520 voix contre 40.

Et la séance est levée.

Séance du 28 octobre 1904

PRÉSIDENT DE M. BRISSON

M. le lieutenant-colonel Rousset interpellé le Ministre de la guerre sur les faits dénoncés par le *Matin*, relatifs aux écoles de St-Cyr et de St-Maixent.

Il s'agit de ces accusations contre un officier accusé de prévarication, des procédés du commandant d'une école militaire et du système adopté par le ministre pour le classement des officiers.

Le lieutenant-colonel Rousset développe son interpellation.

Le général André répond à l'interpellateur et raconte les faits incriminés tels qu'ils se sont passés; on a exagéré l'importance de ces faits; et on a raconté même des inexactitudes.

M. Guyot de Villeneuve soutient que le ministre n'a rien répondu aux accusations de délation dans l'armée signalées par le lieutenant-colonel Rousset. Ces accusations reposent sur des documents de premier ordre, émanés du Grand Orient, du ministre de la guerre, de certaines loges.

Il accuse le ministre d'écouter les ordres de la franc-maçonnerie chaque fois qu'il faisait une promotion.

M. Combes répond que pour sa part, quand il a nommé des fonctionnaires, il s'est assuré que ceux-ci fussent dévoués aux institutions républicaines, il a fait ainsi, notamment pour les préfets qui sont les représentants directs du gouvernement.

D'ailleurs des documents lus par M. Guyot de Villeneuve, rien ne prouve que le ministre de la guerre soit responsable. Les réactionnaires de la Chambre s'indignent de soi-disant procédés, mais elle restait impassible durant 24 ans quand ces procédés la favorisaient.

M. Guyot de Villeneuve continue la lecture de certaines lettres et proteste contre ce qu'il appelle la délation dans l'armée.

Le général André blâme énergiquement les procédés signalés s'ils sont exacts; et si la preuve en est faite, il saura prendre toutes mesures nécessaires.

M. Géraud Richard déclare que la bonne foi du général André est entière et que les procédés signalés sont encore au-dessous de ceux qui furent employés contre les officiers juifs et républicains.

M. Jaurès en quelques mots vient montrer le but poursuivi par la réaction qui veut le départ du ministre de la guerre, qui a assumé depuis 4 ans la tâche de reconstituer l'armée. Il adjure la Chambre de voter l'ordre du jour Maujan accepté par le gouvernement.

Cet ordre du jour est en effet voté par 291 voix contre 226.

Et la séance est levée.

## Autre Comédie

Le Vatican va ouvrir, dit-on, un procès canonique contre un évêque hongrois, Mgr Radkai, le nouvel évêque de Bezterechanya. Ce prélat, le jour de son intronisation, avait donné un grand dîner auquel il avait invité toutes les autorités, parmi lesquelles le Grand Maître d'une des principales loges maçonniques hongroises. L'incident a causé, naturellement, une certaine émotion dans le monde catholique hongrois et le Vatican a été saisi de l'affaire.

Ainsi donc, voici encore un évêque accusé d'être à tu et à toi avec les pires francs-maçons.

En France, nous avons déjà les évêques Le Nordez, Geay, Fuzet, Mignot et d'autres encore dans le même cas.

Mais alors que signifie toute cette comédie de la franc-maçonnerie excommuniée par l'Église, s'il est établi que les princes de l'Église ne redoutent pas de frayer avec les principaux dignitaires des Loges !

Le pauvre pape ne sait plus où donner de la tête au milieu de tous ces évêques et archevêques qui fraternisent avec les supports de l'enfer. Il finira par ne plus voir autour de lui que des francs-maçons...

Les catholiques dénonçant leurs prélats, le Vatican instruisant contre eux des procès canoniques, c'est d'un comique achevé !

## ROI ET MAGISTRAT

Tout le monde s'accorde à reconnaître chez le peuple hongrois ce mélange de fierté et de finesse qui le distingue de ses voisins. L'anecdote suivante que les Hongrois rapportent volontiers, est assez intéressante pour mériter d'être contée :

C'était en 1864, Guillaume 1<sup>er</sup>, qui n'était alors que roi de Prusse, voyageait incognito en Hongrie.

Aux environs de Treplitz, il rencontra un jeune hongrois qui se promenait tranquillement sur la grande route, fumant sa pipe de porcelaine.

Le roi l'apostropha avec son sursis habituel.

— Qui est-tu, mon garçon ?

— Je suis un juge du Comtat, répondit le magistrat un peu surpris.

— Es-tu content de ton état ?

— Sans doute.

— Alors, je t'en félicite.

Le roi s'éloignait, lorsque le juge le retint.

— Et toi, mon garçon, lui demanda-t-il; qui es-tu ?

Le souverain fit un haut-le-corps, puis croyant confondre son interlocuteur, il répondit : Je suis le roi de Prusse.

Le Hongrois, qui était resté impassible, dit alors : Es-tu content de ton état ?

— Sans doute, balbutia Guillaume, troublé de l'indifférence de son interlocuteur.

— Alors, je t'en félicite, dit le magyâr, en saluant Sa Majesté avec

bonhomie et en continuant sa promenade.

Ce n'est pas le roi Guillaume qui a raconté cette aventure.

## LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

### Une nouvelle flotte russe

Le correspondant du *Daily Telegraph* à Pétersbourg prétend pouvoir affirmer que le tsar a donné sa sanction à un projet tendant à former le noyau d'une nouvelle flotte, qui coûterait 40 millions 250,000 livres sterling. Des négociations avec des constructeurs étrangers auraient abouti. Les fonds nécessaires seraient pris sur le prochain emprunt, dont le gouvernement allemand faciliterait l'émission, à la condition qu'une grande partie de l'argent resterait en Allemagne et serait employée en commandes faites aux maisons allemandes.

### Duel d'artillerie

Un duel d'artillerie a eu lieu, sur la rive nord du Cha, directement au sud de Moukden, pendant la nuit. Il y a eu une violente canonnade qui a continué aujourd'hui. Les Russes prennent l'offensive. S'ils échouent, ils se replieront en combattant jusqu'aux murs de Moukden.

### Explications de l'amiral

On assure que dans le rapport de l'amiral Rotjstvensky, arrivé ce matin à l'ambassade russe, l'amiral déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de tirer sur les chalutiers anglais. La flotte russe remarqua de bonne heure les chalutiers, lorsqu'elle passa à Dogger-Bank. Les officiers russes remarquèrent parmi la flottille de pêche deux vapeurs marchant à toute vitesse et ressemblant exactement à des torpilleurs.

L'amiral Rotjstvensky en conclut que c'étaient des torpilleurs japonais. L'amiral russe est d'avis que son escadre n'a tiré que contre ces deux navires.

L'amiral dément formellement l'information suivant laquelle un navire de guerre russe serait resté en arrière pendant six heures et n'aurait pas envoyé d'embarcations pour secourir les pêcheurs blessés.

L'amiral déclare que ses officiers ignoraient complètement le fait qu'un des projectiles russes ait frappé les chalutiers et il exprime son extrême regret et celui de tous les hommes de la flotte de ce que les chalutiers aient souffert et de ce que les hommes d'équipage aient été tués et blessés.

L'amiral demande quelle sorte de navire était resté sur les lieux de l'affaire et il déclare que tous les navires russes partirent ensemble.

L'amiral Rotjstvensky déclare que les deux navires contre lesquels il fut tiré étaient certainement des navires de guerre.

## INFORMATIONS

### Conseil de Cabinet

Tous les ministres, à l'exception de M. Rouvier, encore souffrant, et le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, se sont réunis, jeudi matin, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Combes.

Ils se sont mis d'accord sur le texte précis que le président du conseil doit apporter samedi prochain à la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat, pour lui faire connaître d'une façon détaillée les vues du gouvernement sur la question dont elle est saisie.

### M. Pelletan et l'amiral Bienaimé

Au sujet de l'incident raconté par l'amiral Bienaimé, M. Pelletan a fait à plusieurs journalistes les déclarations suivantes.

« L'amiral Bienaimé a raconté que, sous le ministère de Lanessan, étant chef d'état-major général, on avait volé pendant son absence un brouillon de lettre dans son bureau, qu'on en avait pris copie et qu'on me l'avait communiqué ensuite.

« Jamais, déclare le ministre, on ne m'a apporté aucun brouillon semblable. Si on m'avait proposé une lettre volée, j'aurais mis à la porte celui qui me l'aurait apportée.

« Jamais dans les polémiques que j'ai dû soutenir en qualité de journaliste, on ne trouverait un papier secret ni un papier du genre de ceux qu'on publie contre moi. Il ne m'est arrivé qu'une seule fois de me servir d'un document qu'il pouvait paraître irrégulier de m'avoir remis. L'amiral Bienaimé ayant été accusé par moi dans un article de journal, d'être responsable des accidents causés par un wharf de Majunga, m'a envoyé pour se justifier, et sans que je lui aie rien demandé, tout son rapport sur les affaires de Madagascar. A cette époque, l'amiral Bienaimé est venu chez moi me voir, à l'insu de son ministre, et sans d'ailleurs, que je lui aie rien demandé. Je n'avais aucun motif d'avoir une lettre de l'amiral Bienaimé à M. de Lanessan, et n'en ai eu aucune, pas plus d'ailleurs que

le moindre document dérobé aux dossiers de la marine ».

### L'Action libérale

Le groupe l'Action libérale a renouvelé jeudi son bureau comme suit : Président, M. de Castelnaud ; vice-présidents, MM. Grousseau et Rudelle, secrétaires, MM. Olivier et Guillo-teaux ; questeur, M. de l'Estourbeillon.

On sait qu'actuellement ce groupe compte quatre-vingt membres. En prenant possession de la présidence, M. Castelnaud a prononcé un discours dans lequel il a insisté sur la nécessité pour le groupe, de préciser de plus en plus son programme.

### L'affaire Dautriche

La troisième audience du deuxième Conseil de guerre de Paris a été consacrée à l'interrogatoire du capitaine Mareschal, qui donne des explications sur une note de fournitures s'élevant à plusieurs mille francs et sur le fameux Gustave Austerlitz.

Le Conseil a procédé également à l'interrogatoire du capitaine François qui s'est expliqué sur les faits qui lui sont reprochés et a protesté de son entière bonne foi et de son dévouement à la République.

### L'assistance obligatoire

La commission sénatoriale des finances s'est réunie sous la présidence de M. Magnin. Elle a entendu M. Milliès-Lacroix, qui a fait un exposé des conséquences financières de l'application de la proposition de loi actuellement soumise à l'examen d'une commission spéciale, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Le sénateur des Landes a fait savoir que, d'après son enquête, la loi entraînerait une dépense annuelle à couvrir par l'impôt de 54 millions, ainsi répartis : 27 millions à payer par les communes 13.500.000 francs par les départements, 13.500.000 francs par l'Etat.

La commission a décidé de soumettre les résultats de cette enquête, avec demande d'observation, aux ministres des finances, de l'intérieur et du commerce.

### Justice

La chancellerie a décidé que les communications du parquet et du juge d'instruction adressées directement sous forme de lettre à une partie intéressée ou à un tiers (témoin), à l'occasion d'une plainte, d'une poursuite ou d'une condamnation, seront remises à l'avenir au destinataire sous enveloppe fermée.

### Le roi d'Espagne à Paris

La mort de la princesse des Asturies n'a nullement modifié le projet de voyage en France d'Alphonse XIII. Ce voyage demeure absolument décidé en principe. La date seule reste à fixer.

Le deuil de la cour d'Espagne sera de six mois. Le voyage pourrait donc avoir lieu au mois de mai 1905. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que la visite du jeune souverain n'ait lieu que pendant l'été ou même au cours de l'automne prochain.

### La question de Terre-Neuve

Le rapport de M. François Deloncle sur le projet relatif à Terre-Neuve et à l'Afrique occidentale est terminé. M. Deloncle estime que la convention signée entre M. Delcassé et lord Lansdowne est un des premiers gages du rétablissement des rapports cordiaux entre les deux pays. Par cette convention, nous abandonnons les privilèges que nous conférait l'article 13 du traité d'Utrecht, mais M. Deloncle reconnaît que ces privilèges n'étaient plus, depuis longtemps, d'aucune utilité pratique.

## Petites Nouvelles

La mise à l'eau du cuirassé *Justice* vient de se terminer sans incident.

— La cour d'assises de la Haute-Savoie a condamné, jeudi, aux travaux forcés à perpétuité les nommés Gorgan, Buffet et Bourquin, auteurs d'un meurtre commis à la Roche-sur-Fonron.

— Le président de la République a donné jeudi la première chasse officielle de l'année, à Marly.

— M. Chaumié a présidé jeudi la célébration, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, du centenaire du lycée Charlemagne.

— Un nouveau sous-marin anglais a été lancé à Portsmouth. Il aura une vitesse plus considérable et peut descendre à une profondeur plus grande.

— Dimanche, 30 octobre, aura lieu, à Toulouse, au Jardin des Plantes, l'inauguration du monument élevé à la mémoire du poète Armand Silvestre. La cérémonie sera présidée par M. Philippe, premier adjoint au maire de Toulouse.

— Plusieurs associations républicaines de Paris et de la banlieue ont offert la candidature sénatoriale de la Seine à M. Mascaraud, président du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie.

— Une nouvelle grève a éclaté à Marseille, les balayeurs ont refusé de reprendre leur service qui a été assuré alors par les pompiers, les gardiens et les employés du service de la voirie.

— Le Congrès annuel de la Fédération nationale des sociétés de voyageurs et de représentants de commerce de France se tiendra à Rouen les 5, 6 et 7 janvier prochain.

## REVUE DE LA PRESSE

De Pierre et Paul dans la *Dépêche*, au sujet des expositions :

Où donc est-il le bénéfice matériel de ces Expositions. Les boutiquiers provinciaux, même à Sens, n'en ont jamais vu la couleur. A Sens comme à Toulouse, toute Exposition universelle se solde par trois ans de crise. Dans l'année de l'Exposition, c'est à Paris que se fait la danse des écus. Dans l'année qui les précède, les porte-monnaie se recueillent. Dans l'année qui les suit, les porte-monnaie se resserrent.

## Revue de la presse locale

### Du Quercinois :

Ce que ces histrions (les républicains du bloc) n'ont pas fait il faut que les républicains patriotes tachent de le faire. Il faut qu'ils s'emparent des questions sociales, car nous ne concevons pas le patriotisme sans l'esprit de solidarité, d'aide mutuelle, de fraternelle charité pour les corps et pour les âmes.

## CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le 1<sup>er</sup> novembre, le « *Journal du Lot* » ne paraîtra pas mercredi.

### L'IMPÔT SUR LE REVENU A CÈNEVIÈRES

Depuis longtemps, la question de l'impôt sur le revenu préoccupe tous les républicains soucieux d'arriver à une meilleure répartition de nos charges fiscales ; cette fois, on peut espérer que la solution de ce grave problème est proche puisque, dans quelques jours, la Chambre va se trouver en présence de deux projets, dont l'un émane du Gouvernement et l'autre de la Commission de législation fiscale.

M. Rouvier vient de déposer sur le bureau de la Chambre le compte-rendu des travaux d'essai, auxquels l'administration des finances a procédé pendant les vacances parlementaires. Ce document, que nous avons pu consulter, établit le parallèle entre les deux projets d'impôt sur le revenu et le système actuel ; il nous a paru intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs les résultats de ces travaux dans la commune de Cènevières qui, disons-le tout de suite, est classée dans la catégorie des communes fortement imposées.

Rappelons tout d'abord que les deux projets suppriment les contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, ainsi que les remises sur petites cotes foncières ; ils abrogent, en outre, le mode de calcul des centimes départementaux et communaux portant sur la contribution foncière. Le projet du Gouvernement établit une taxe personnelle graduée et une taxe sur le loyer d'habitation, celui de la Commission établit également une taxe personnelle graduée et élevée de 3,20 à 40/0 le taux de l'impôt foncier des propriétés bâties. La taxe sur le loyer devient une taxe purement départementale et communale, tandis que dans le projet du Gouvernement 20/0 du principal de l'impôt foncier des propriétés non bâties sont attribués, par moitié, aux départements et aux communes. Enfin, les revenus provenant de créances hypothécaires ou non, sont frappés, dans le projet de la commission, d'un impôt analogue à la taxe sur les valeurs mobilières.

Pour déterminer l'élément imposable, l'administration calcule tous les revenus, quelle que soit leur origine : rente foncière, produits de l'exploitation agricole, loyers, salaires, traitements, pensions, revenus provenant de capitaux, etc. Une limite d'exemption est fixée ; elle varie avec les localités et les charges de famille, mais elle est toujours plus élevée dans le projet de la Commission que dans celui du Gouvernement.

L'essai des deux projets qui a été fait dans la commune de Cènevières a donné les résultats suivants :

Alors que le projet du Gouvernement estime qu'il y aurait 144 contribuables soumis au nouvel impôt pour un revenu total de 173.144 francs, ce nombre ne serait que de 142 dans le projet de la Commission pour 158.663 francs de revenu. Cela tient à ce fait que pour la commune de Cènevières, la déduction à la base est de 500 fr. dans le premier projet et de 750 francs dans le second.

Dans le système actuellement en

vigueur, le produit de l'impôt à Cènevières est de 8190 fr. 67 ; avec le projet du Gouvernement il se trouverait élevé à 8.275 fr. 91 tandis qu'il ne serait plus que de 7.260 fr. 92 avec le projet de la Commission. Cette augmentation que le projet Rouvier ferait supporter à la commune de Cènevières est exceptionnelle ; en général ce projet fait bénéficier les communes agricoles d'une réduction dont la moyenne, d'après les travaux d'essai, est de 3.41 %.

Avec le projet de la Commission, la commune de Cènevières bénéficierait, au contraire d'une réduction de 11,39 %. Ce projet, d'ailleurs, dégrèverait 106 contribuables et ne ferait subir d'augmentation qu'à 8 ; le nombre des contribuables augmenté est de 77 dans le projet du Gouvernement et 67 seulement obtiendrait une diminution.

Dans le cas particulier que nous avons étudié, l'avantage semble donc rester au projet de la Commission, il en est ainsi d'ailleurs dans toutes les communes agricoles. C'est l'inverse qui se produit dans les communes industrielles et dans les villes. Ici, par exemple, le projet du Gouvernement sera plus favorablement accueilli : il ne fait subir, en effet, aux contribuables qu'une augmentation de 26,34 %, au lieu de 52,67 % que leur impose le projet de la Commission.

Les travaux d'essai que nous venons de citer sont identiques et, quelque soit le projet adopté, il semble bien que le but cherché sera atteint si le produit de l'impôt sur le revenu ne fléchit pas dans l'application.

GUL.

## CAHORS

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2h04

Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire vendredi soir à 8 heures 1/2 sous la présidence de M. Costes, maire, sénateur.

Etaient présents : MM. Costes, Mazières, Parazines, Combarieu, Marmiesse, Dézes, Ressiguière, Duranc, Périé, Combelles, Tassart, Teyssonnières, Carlin, Rouff, Vincens, Besse, Dulac, Ausset, Vinet, Lacroix, Gélis, Delpech.

Excusés : MM. Delbru, Cayla.

M. Combarieu est désigné comme secrétaire.

En ouvrant la séance, M. le Maire fait remarquer au conseil qu'à l'ordre du jour ne figurent pas les 3 questions intéressantes :

1° Celle du Pont de Cabessut ; 2° celle des eaux ; 3° celle du gaz et de l'électricité.

Les motifs sont pour les eaux, que la commission extra-municipale n'a pas encore déposé son rapport ; pour le gaz et l'électricité parce que M. Flory, ingénieur de la Cie du gaz a demandé à être entendu par le conseil au sujet des propositions faites par la Cie pour l'éclairage.

M. Tassart fait remarquer que les propositions de M. Flory étant les mêmes que celles qui furent faites l'an dernier aux commissions municipale et extra-municipale, il n'est pas dès lors besoin de discuter ces propositions qui sont excessives.

Il demande que le conseil se réunisse pour étudier ces propositions avant de les discuter avec M. Flory.

Le conseil se réunira à cet effet vendredi prochain.

M. Mazières demande que l'on adjointe à la commission extra-municipale, M. Lagarde conducteur des ponts et chaussées. Adopté.

En ce qui concerne la question du Pont, le conseil décide que M. Soulié, ingénieur en chef soit entendu pour fournir des renseignements sur cette question.

MM. Ayot, Périé, Hérel adressent leur démission de boursiers Galdemar et remercient le conseil de leur avoir accordé cette bourse qui leur a permis de faire leurs études au lycée Gambetta. Acte est donné.

M. Delpech est désigné pour faire partie de la commission chargée de la révision de la liste des électeurs à la Chambre de commerce.

Une demande d'alignement formée par M. Bousquet sur le chemin de grande communication n° 8 (rue du Lycée) est approuvée.

M. Bugeat, loueur de voitures de places, demande au conseil la dispense du paiement des droits de place et l'établissement d'un kiosque près du kiosque aux journaux. Renvoyé à la commission des Travaux publics.

M. Grammont, entrepreneur des travaux des magasins de tabac, demande qu'une concession d'eau lui soit accordée sur ses chantiers. Le conseil décide que cette concession lui sera accordée moyennant le paiement de la concession.

Le conseil donne avis favorable à une délibération de la commission administrative de l'hospice, tendant à l'aliénation d'un titre de rente pour complément de ressources nécessaires à la reconstruction de l'hospice.

Renvoyé à la commission des travaux publics une proposition faite par M. Trubert, de vendre ou de louer son usine à la ville.

Une demande d'indemnité de logement formée par le curé de Cabessut, est rejetée.

AVIS FAVORABLE EST DONNÉ À UNE DEMANDE DE M. DUBERNET, tendant à l'installation d'un dépôt de pétrole et d'huile à Cabazat.

Renvoyé à la commission des finances une demande de bourse à l'institut industriel de Lille en faveur du jeune Périé.

Les frais de pension à l'asile de Leyme de l'aliéné Rouget seront supportés par la ville dans la proportion prévue par les règlements.

Renvoyé à la commission des Travaux

publics une demande de M. Lafage, peintre, tendant à l'achat d'une parcelle de terrain située au coin du quai Cavai-gnac.

Le devis supplémentaire (1.574 fr.) des travaux d'aqueducs de la rue des Elus et de la rue de la Liberté, présenté par M. Rous, entrepreneur, est renvoyé à l'examen de la commission des Travaux publics.

M. Marmiesse fait remarquer que ce sujet le mauvais état des aqueducs de la rue du Château-du-Roi.

Le Maire accepte l'offre faite par M. Lacroix, conseiller municipal, de céder gratuitement le terrain nécessaire pour la construction de l'école de St-Henri.

Plusieurs pétitions relatives à la question du Pont de Cabessut, sont renvoyées à la commission des Travaux publics.

Renvoyé à la commission des Travaux publics une pétition des habitants de la rue St-James, appelant l'attention du conseil sur le mauvais état du caniveau de cette rue.

Le Maire est autorisé à exécuter par voie d'économie en 1904 divers travaux et fournitures.

Une demande de dégrèvement de frais d'études au collège de filles est accordée aux élèves Hava et Nayrac.

Renvoyé à la commission des finances une demande des employés d'octroi tendant à améliorer leur situation.

Renvoyés à la commission des finances deux demandes de subvention de 300 fr. chacune, formées par la Fédération des ouvriers Cadurciens et le syndicat typographique de Cahors.

Également renvoyée à la même commission une demande de rétablissement de gratification formée par MM. Lompéch, brigadier d'octroi et Pradaud, receveur d'octroi.

Renvoyée à la commission des Travaux publics une pétition de la Fédération des travailleurs cadurciens tendant à ce que les ouvriers temporaires de la ville jouissent des mêmes avantages au point de vue des salaires, que les ouvriers titulaires.

Un devis des travaux supplémentaires faits au collège de filles, est renvoyé à la commission des Travaux publics.

M. Combarieu, au nom de la commission des finances propose au conseil de voter la somme de 479 fr. 95 pour insuffisance des crédits affectés au traitement des employés d'octroi.

M. Marmiesse, au nom de la commission de l'enseignement, propose le remboursement de 561 fr. 85, montant des frais de pension au collège de filles, pour cause d'absence. — Adopté.

Des bourses de la ville au collège de filles sont accordées aux jeunes Bassières, Leymarie, Mortefon et Sadoul.

M. Dézes, propose d'accorder des bourses Galdemar au lycée Gambetta, aux jeunes Couyba, Piguët et Carbonel.

Le conseil accorde une allocation de 50 fr. par mois à Mme Rigal épouse du collègue pour indemnité de nourriture et accepte des propositions relatives à une modification du logement.

M. Périé, propose de louer, pour la somme de 800 fr., le local du cercle de l'Union, à M. Guiraudie-Capdeville, vice-président du cercle radical. — Adopté.

Un secours de 150 francs est alloué à M. Gaubert ouvrier cantonnier atteint de cécité.

M. Tassart propose d'accorder une subvention de 8.882 fr. à l'administration des tabacs : cette subvention représentant la remise des droits d'octroi sur les matériaux nécessaires aux travaux de construction du magasin des tabacs : adopté.

M. Duranc propose le rejet de diverses demandes de subvention : adopté.

Le conseil maintient la prestation en nature pour l'année 1905.

Les comptes de gestion de l'exercice de 1903 de l'hospice sont approuvés :

Une demande de 17.800 fr. 56 formée par la commission administrative de l'hospice pour combler le déficit est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

M. Gélis propose d'accorder la réduction du prix de pension en faveur de la jeune Lagarde, élève au collège de filles, adopté.

M. Dulac présente les budgets du bureau de bienfaisance et de l'orphelinat d'Arnac : adoptés.

M. Dulac propose le rejet faute de fonds d'une demande de subvention formée pour l'érection d'un monument à Blanqui : adopté.

Mais il propose de donner le nom d'Auguste Blanqui à la partie de la rue située dans le prolongement de la rue Rousseau entre la rue Nationale et le boulevard : adopté.

En outre, il propose de donner le nom d'Emile Zola à la rue Sainte-Claire : Sur la proposition de M. Carlin, le conseil donne avis favorable au projet d'agrandissement de la cour de l'école de la rue du Lycée.

Une somme de 800 francs nécessaire à la réparation de l'immeuble où se trouve l'ancien Cercle de l'Union est votée.

M. Teyssonnières propose la création des ressources pour l'année 1905 pour les chemins vicinaux ordinaires, et le vote de 3 jours de prestation et 5 centimes spéciaux ordinaires. Adopté.

Il propose d'allouer un crédit de 6.617 fr. 14 pour travaux et dépenses, cette somme représentant la partie des ressources applicables aux chemins vicinaux ordinaires. Adopté.

M. Combelles propose l'établissement d'une borne fontaine au coin de la rue du Château du Roi et de la rue des Trois Baudus. Adopté.

Le conseil vote une somme de 320 fr. pour réparations à l'urinoir de la place Galdemar.

M. Vinet demande que la commission des travaux publics s'occupe le plutôt possible du cimetière de Lacapelle.

À l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures.

\*\*\*

Le conseil réuni hors séance vote les vœux suivants :

**Vœu en faveur de la paix**

« Le conseil municipal de Cahors » réuni hors séance le vendredi 28 octobre 1904, adresse un souvenir ému à toutes les victimes de la guerre russo-japonaise et émet le vœu que la

France ne se refuse pas à collaborer aux négociations ayant pour but de mettre fin aux hostilités. »

E. DÉZES, L. MARMIESSE.

Adopté.

« Le conseil municipal de Cahors » réuni hors séance le vendredi 28 octobre 1904, regrette que l'autorité militaire n'ait pas cru devoir tenir compte des instructions de M. le Ministre de la guerre au sujet du classement des jeunes soldats.

« Il estime des plus injustes la mesure — mesure disciplinaire — prise contre les jeunes gens de Cahors qui sont incorporés, ceux du canton sud à Langres (Haute-Marne), et ceux du canton nord à Epinal (Voges) et émet le vœu que le général André, ministre de la guerre, rapporte ces classements.

« Le conseil municipal sait pouvoir compter sur ses sentiments de justice et d'équité.

« Il prie M. le Maire de Cahors, sénateur du Lot de transmettre d'urgence ce vœu à M. le Ministre de la guerre ».

E. DÉZES, L. MARMIESSE.

M. le maire dit qu'il a écrit en ce sens au Ministre de la guerre. Ce vœu est adopté.

## Le Pont-Neuf

### UNE LETTRE DE M. LE D<sup>r</sup> DARQUIER

A la lettre de M. Cazes, parue dans le *Réveil* de mercredi, M. le D<sup>r</sup> Darquier répond par les lignes suivantes :

Paris, 27 octobre 1904.

Monsieur Cazes,

Voire lettre me trouve à Paris où me retiennent de tristes circonstances. Ma réponse sera brève :

Cagnac, Marmiesse et moi avons donné publiquement les arguments qui nous paraissent militer en faveur de la restauration du Pont-Neuf.

Vous avez non moins publiquement affirmé votre préférence pour le pont de la rue de la Liberté.

Je crois que tout est dit, et que le public lassé et fixé, attend non pas de nouvelles discussions, mais une conclusion.

La parole est au conseil municipal qui doit être suffisamment éclairé.

J'aurai, probablement, le regret de ne pas assister à la séance de vendredi, mais je reste convaincu que le projet de restauration plus économique et plus juste triomphera.

Veillez agréer, etc.

D<sup>r</sup> DARQUIER.

### MESURE DISCIPLINAIRE

Nos protestations au sujet de la mesure prise contre les conscrits de Cahors, de Vayrac, de Souillac et de Bretenoux ont été entendues.

Malgré que le *Quercinois* ne veuille pas reconnaître que dans cette mesure disciplinaire il y ait de la politique cléricalle, les groupements politiques de notre ville se sont joints à nos protestations et ont demandé à des représentants au Parlement de vouloir bien intervenir auprès du ministre de la guerre pour savoir les motifs de la mesure disciplinaire prise contre nos conscrits.

Nous apprenons en effet que MM. Sembat et Vaillant, députés de la Seine posent au ministre de la guerre une question au sujet de la situation faite aux conscrits du Lot : et M. Costes, également a déclaré hier dans la séance du conseil municipal qu'il avait déjà écrit au ministre pour connaître les motifs qui ont dicté la mesure contre laquelle tous les républicains doivent s'élever.

Ainsi donc, sans avoir peut-être besoin de revenir sur cette question que le *Journal du Lot* a portée devant l'opinion publique, nous pouvons espérer que la cause de nos conscrits sera défendue en haut lieu.

Car, nous tenons à le déclarer, notre protestation ne s'adressait qu'aux auteurs responsables de la mesure que, sans exagération, nous affirmons, disciplinaire ; mais contrairement à ce que l'on a cru, à ce que l'on a dit, notre protestation n'était pas contre M. le commandant et ses dévoués auxiliaires du bureau de recrutement de Cahors.

Ceux-ci n'ont fait qu'exécuter les ordres du ministère ; ils ne sauraient être incriminés ; au contraire, et en cette circonstance même, nous sommes très heureux de rendre hommage à la parfaite bienveillance et à l'aimable courtoisie que toujours, le sympathique commandant M. Leblanc a manifestée envers tous ceux qui ont eu l'honneur d'être en rapports avec lui.

La mesure disciplinaire est le fait des bureaux de la guerre.

Espérons que nous en connaîtrons bientôt les vrais motifs.

Louis BONNET

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres du Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque de Cahors, sont priés d'assister à la Réunion qui aura lieu, le dimanche 30 octobre...

Ordre du jour

Demandes d'admission. Fédération des J. L. du Lot. Communications diverses. Causerie-Conférence « Jésus-Christ ».

Le Secrétaire

Parti Socialiste

Les citoyens E. Dézes et L. Marmisses, conseillers municipaux, informent les électeurs qu'ils se tiendront à leur disposition dimanche matin 30 octobre, de 10 heures à 11 heures 1/2 dans une des salles de la mairie.

Syndicat des ouvriers charpentiers

Dans leur dernière réunion, les membres du syndicat des ouvriers charpentiers ont constitué leur bureau comme suit :

Président : Calmels ; Secrétaire : Soulié ; Sous-Secrétaire : Mignot ; Trésorier : Arnaudet.

Réunion générale du Syndicat ce soir samedi, à 8 h. 1/2, Bourse du Travail.

Lycée Gambetta Adjudication

La commission administrative du lycée Gambetta a procédé jeudi, sous la présidence de M. le préfet du Lot, à l'adjudication des denrées alimentaires pour 1905.

Ont été déclarés adjudicataires : Pain, M. Bergon. 0 fr. 29,5 le kilo. — Boucherie, pas d'adjudicataire. — Vin, M. Lasserre, 23 fr. l'hectolitre. — Epicerie, M. Maurandière, 2.741 fr. 75. — Charcuterie, M. Lestrade, 3.149 fr. 20. — Lait, Mme Alazard, 0 fr. 30 le litre. — Charbon, MM. Blanc frères, 35 fr. 50 la tonne. — Œufs, Mme Marie Malique, 7 fr. 79 le cent. — Bois, M. Merle, 8 fr. 50 le stère.

Dates de l'appel à l'activité

Tous les jeunes soldats, aussi bien ceux destinés aux troupes coloniales que ceux affectés aux troupes métropolitaines, devront se présenter à leur corps :

Les hommes appelés pour un an : le lundi 14 novembre. Les hommes appelés pour 2 ou 3 ans appartenant aux subdivisions impaires (Agen, Cahors, Toulouse, Mirande), le mardi 15 novembre. Les hommes appelés pour 2 ou 3 ans appartenant aux subdivisions paires (Marmande, Montauban, Foix, St-Gaudens), le mercredi 16 novembre. Les hommes destinés aux corps stationnés en Corse, en Algérie ou en Tunisie, devront rejoindre le bureau de Recrutement de leur subdivision aux dates indiquées sur leur ordre d'appel individuel.

Dépôt de remonte d'Aurillac

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac, procédera aux achats de chevaux de selle, à Gramat, le vendredi 4 novembre, à 9 heures du matin, place du marché.

Conseil de guerre du 17e corps

Le conseil de guerre de Toulouse, dans sa séance du 26 octobre, a jugé le soldat Auguste Lassance, né le 7 novembre 1882 à Castéra-Lectourois, en garnison au 7e de ligne, à Cahors. Le 15 juillet dernier, avec 150 fr. en poche, Lassance quitta la caserne et prit le train. Déclaré déserteur, Lassance, recherché par la gendarmerie, fut, le 19 août arrêté à Lille ; il n'avait que 0,25 centimes sur lui. Poursuivi pour désertion à l'intérieur, il comparait jeudi devant le conseil de guerre ; déclaré coupable, Lassance a été condamné à 2 mois de prison, mais le conseil lui fait application de la loi Bérenger.

Chien enragé

Ces jours derniers un chien paraissant enragé, traversait l'Hermitage, propriété de Mme Lériss-Gambetta, et mordait trois chiens de prix. L'animal, continuant sa route, fut abattu à Labéraudie, par M. Viguié, gendre Alazard. M. Pagès, vétérinaire, a fait l'autopsie du chien, qui a été reconnu hydrophobe. Les trois bêtes mordues ont été mises en observation.

Arrondissement de Cahors

Prayssac

Cercle de la Jeunesse républicaine laïque. — Conférence publique. Samedi soir, Monsieur Gépoulou invité par les membres du Cercle de la Jeunesse, a fait une conférence, dans la grande salle de la mairie. Un grand nombre d'électeurs et de jeunes gens sont venus écouter la parole de notre distingué directeur du Cours complémentaire.

M. Gépoulou a dit que s'il avait accepté de faire cette conférence, c'était d'abord parce qu'il n'avait rien à refuser aux membres de la Jeunesse laïque, c'était ensuite parce qu'il voyait en eux comme le prolongement de l'École laïque, le trait d'union entre les écoliers d'aujourd'hui et les citoyens de demain. La Jeunesse laïque, telle qu'il la conceit peut grouper tous les jeunes gens de Prayssac.

Ce qui fait sa force, comme ce qui fera la force de l'école laïque, c'est un large esprit de tolérance, un appel incessant à la conscience et à la raison. Monsieur Gépoulou a dit encore que pour s'adresser à la jeunesse il n'était pas indispensable d'avoir beaucoup d'expérience ou de savoir, qu'il fallait avant tout être sincère avec soi-même et respectueux envers les autres et voilà pourquoi il engageait ses amis de la jeunesse à ne pas hésiter à prendre la parole toutes les fois qu'ils auraient une idée sérieuse à mettre en évidence, une vérité à propager, une page de grand écrivain à faire connaître. Nous espérons que des conseils aussi sages seront écoutés et que le groupe de Jeunesse laïque fondé à Prayssac prospérera pour le plus grand avantage des idées républicaines et laïques.

Au nom des membres du C. J. R. L., le secrétaire remercie M. Gépoulou d'avoir bien voulu prêter son aide et son concours et de contribuer ainsi à l'organisation du Cercle de la Jeunesse républicaine de Prayssac.

Il remercie aussi M. le maire, M. l'adjoint et MM. les quelques conseillers municipaux qui ont bien voulu seconder la Jeunesse dans son œuvre.

Nous espérons, dit-il, que nos administrateurs, toujours fidèles aux principes démocratiques, voudront bien continuer à nous accorder leur protection et à nous honorer de leur expérience.

Le secrétaire.

Puy-l'Evêque

Vétérans. — Les membres de la 397e section du canton de Puy-l'Evêque sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 30 octobre, à deux heures du soir, au lieu ordinaire des séances.

Ordre du jour : Délégué au Congrès ; banquet.

PETITE CORRESPONDANCE

M. C. — Reçu votre lettre. Examinons l'affaire.

Arrondissement de Figeac

Figeac

L'INCIDENT VIVAL-LOUBET

Nous recevons une nouvelle lettre de M. Loubet, en réponse à celle de M. Vival, paru, ici-même, dimanche dernier.

Cette lettre qui est très vive — et M. Loubet déclare qu'elle n'est pas l'expression de « son dernier rôle » — ne paraît pas de nature à favoriser les projets de M. Vival qui semblerait très désireux, dans sa dernière, de clore la polémique.

Notre ami, M. Loubet, voudrait-il nous permettre d'essayer d'arrêter ici cet incident regrettable qui fait la joie de nos adversaires et ne peut que diviser le parti républicain ?

Nous avions songé à faire pareille proposition à M. Vival, lors de la réception de sa dernière lettre.

Après maintes hésitations, nous avons supposé que le tempérament du député de Figeac ne nous permettait pas d'espérer une réponse favorable de sa part.

Nous pensons être plus heureux avec M. Loubet. Evidemment, mettre le point final brutalement, sans un mot d'explication serait chose inacceptable pour notre ami.

Nous lui donnerons donc en partie satisfaction en analysant sa réponse en quelques mots, mais en supprimant tout ce qui pourrait envenimer le débat et prolonger une querelle déplorable.

M. Loubet déclare donc 1° Qu'il ne suivra pas M. Vival dans la discussion sur la vie privée — bien que, sur ce point, la réplique lui soit facile... 2° Que tous les faits reprochés à M. Vival sont connus et suffisamment appréciés des électeurs de l'arrondissement.

3° Que M. Vival, ne retient dans la discussion que les faits qui paraissent favorables à sa cause, tandis qu'il écarte avec soin toutes les accusations précises qui le gênent ; entretien avec l'archiprêtre au sujet du maintien des convents, rapport de son alter ego Cavalé sur le maintien des dits ; attitude étrange au banquet de la Miséricorde 1902 où le bûcher de l'élément religieux et de l'élément laïque ; lutte sournoise contre Cocula, candidat des républicains à l'élection sénatoriale ; bref, division du parti républicain dans le Lot...

4° M. Loubet s'étend ensuite longuement sur l'insinuation de M. Vival qui semblait indiquer que l'avoué avait été protégé par le député contre une plainte en règle et fondée.

Il nous ne pensons pas avoir le droit de supprimer la défense et nous insérons in-extenso :

« Ah ! maintenant le bât vous blesse, Monsieur le Député, ce qui prouve que j'ai touché juste ! Il est plus habile, pensez-vous, de détourner la polémique ; il faut essayer de salir un honnête homme : le public est friand d'histoires travesties n'est-ce pas ? le procédé vous est cher et vous y êtes passé maître. Eh bien ! je vais rappeler vos souvenirs. Il faut que le public soit jugé et qu'il sache que la querelle de procédure dont vous parlez n'a été soulevée que parce que j'étais un de vos amis politiques. Voici nettement ce dont il s'agit : Vers la fin de l'année 1896 (veille des élections sénatoriales) une plainte était adressée au ministère de la Justice contre trois magistrats et un avoué dans le but, y était-il dit, de faire connaître les soi-disant agissements du parti radical dans l'arrondissement de Figeac. L'avoué visé, c'était moi, et on me reprochait de poursuivre une procédure de saisie à la requête de mon principal clerc.

Une enquête fut faite en dehors de moi, sans me prévenir, et comme il était impossible de découvrir de ma part la moindre manœuvre, on m'accusa de m'être montré rigoureux contre un débiteur, ce qui était absolument inexact, puisque ce dernier ne se plaignait pas.

Un magistrat qui occupe une haute situation me dit à ce sujet : « La plainte portée contre vous n'a qu'un caractère politique, on veut atteindre, non un officier ministériel, mais bien le successeur de M. Vival. » A la suite de cette conversation je fis part de l'affaire à ce dernier qui essaya sans doute de m'être utile dans cette circonstance où j'étais surtout visé à cause de lui. Mais on sait que sous ce Ministère il ne possédait que peu d'influence ainsi qu'en témoignent les nombreuses hécatombes de fonctionnaires qu'il ne put empêcher.

Voilà dans toutes sa simplicité (et je le raconte sans la moindre hésitation) l'incident auquel M. Vival fait allusion. En rééditant de pareilles attaques, il s'associe à la campagne menée contre moi par la presse réactionnaire en 1897 et en 1898. Il fallait bien suivre l'exemple de ses nouveaux amis !

M. Vival ne peut cependant ignorer que le tribunal et mes confrères, qui ont mieux que lui connu l'affaire, n'ont cessé depuis lors de me témoigner leur estime. C'est ainsi que dès 1898 j'avais l'honneur d'être élu Président de la Chambre des Avoués ; qu'en 1899 j'étais choisi par le Tribunal comme membre du Bureau d'Assistance judiciaire, dont la Présidence m'est au surplus régulièrement confiée tous les ans.

Je lui rappellerai enfin les fonctions de Liquidateur que le tribunal a bien voulu me conférer tout récemment.

Je ne pense pas que ce soit M. Vival qui puisse réussir à me faire perdre une pareille confiance.

Ceci dit, nous supplions notre ami M. Loubet de ne pas exiger davantage, bien que son droit soit indiscutable, et de mettre fin à cette triste polémique par sa sagesse.

Nous avons la conviction que nous serons entendus.

Et maintenant nous savons bien que le blâme sera pour le signataire de ces lignes, qu'on accusera de se mêler de choses qui ne le regardent point.

La galerie, avide de petits potins, les partisans des adversaires protesteront à qui mieux mieux contre notre intervention.

Cela ne compte pas pour nous. Nous avons mieux à faire dans le parti républicain que de nous entre-déchirer.

Certes, en la circonstance, chacun connaît nos sympathies ; mais les questions de personne nous intéressent peu : nous luttons avant tout pour la Cause et on nous saura gré, lorsqu'on aura perdu le souvenir de cette regrettable querelle, d'avoir contribué à l'arrêter dans l'intérêt supérieur de notre parti à Figeac.

A. COUESLANT.

— Nous tenons à ajouter que M. Loubet est étranger à toute distribution de journaux autres que ceux contenant ses lettres. Distribution qui n'était qu'une juste réponse aux attaques de son adversaire.

Puybrun

ENCORE AU MAIRE

Notre entre-filet de dimanche dernier a suffisamment troublé le maire de Puybrun, pour l'obliger à venir par deux fois à Cahors, soit pour consulter un avocat, soit pour rendre visite à la Préfecture.

Vendredi, ce maire était encore dans nos murs : son affaire des certificats, ça le tracasse.

Nous pouvons le rassurer, si, d'autre part, ce n'est déjà officiellement fait. M. le maire de Puybrun a eu plusieurs conférences avec les chefs de l'administration préfectorale : ses explications ont paru sans doute excellentes, car, aucune mesure ne sera prise contre lui.

Il en a la promesse. Mais que M. le maire de Puybrun ne se fasse pas d'illusions : se flatter du résultat de ses démarches serait, qu'il le sache, très... présomptueux ; faire, aujourd'hui le malin à propos de cette affaire, lui serait préjudiciable. Nous le lui affirmons.

Il n'y a aucune mesure prise contre lui, parce que cela nous plaît. Mais à l'occasion, ni les bureaux de la préfecture ni ceux de l'enregistrement ne pourront refuser de faire appliquer la loi.

M. le maire de Puybrun devait délivrer des certificats conformes à la loi, il ne l'a pas fait.

M. le maire de Puybrun devait délivrer un certificat sur papier timbré, quand on le lui demandait.

Il ne l'a pas fait. L'affaire n'est pas encore liquidée. Que M. le maire ne l'ignore pas.

Louis BONNET.

Négligence ? méchanceté ? — Dans notre « mise au point » de dimanche 23 octobre, nous informions M. le Maire de Puybrun, que nous nous occuperions aujourd'hui de lui. Nous ne faillirons pas à cette tâche, d'ailleurs très facile, car nous n'avons qu'à choisir dans la tas de ces actes... de chef de la municipalité.

Vers la mi-septembre, le sieur S..., négociant à Puybrun, demanda à une maison de Paris de lui expédier, moyennant une somme versée d'avance, un alambic à l'usage du sieur P..., propriétaire viticulteur dans notre localité. La maison, pour obéir aux prescriptions de la régie, écrivit à la date du 21 septembre, à M. le maire de Puybrun, pour s'assurer « qu'il existait bien dans la commune, M. P..., propriétaire ». Une enveloppe affranchie était même jointe pour la réponse. Notre premier magistrat qui ne pensait pas comme lui, ne daigna pas répondre.

Le 4 octobre, le sieur S..., réclamant par dépêche son alambic, la maison fut obligée de lui exposer les faits, le priant de réclamer lui-même à M. le Maire les certificats exigés.

Le sieur S... se rendit à la mairie et y fut même assez mal reçu. Ce n'est point d'ailleurs la première fois que notre aimable maire se permet une aménité envers ses administrés qui n'ont pas

l'heur de lui plaire ; de nombreux témoins sont prêts à le certifier. Il est vrai que les sieurs S. et P. font partie de ce maudit Comité R. S. qui fait faire à notre doux officier de l'état civil tant de cheveux blancs.

C'est encore et toujours du Fracas tout pur.

UN COMITARD.

Bretoux

Toujours favorisés. — J'ai lu l'autre jour, dans un journal républicain de la région, un article sur le canton de Nant (Aveyron) où les républicains de ce chef-lieu se plaignent, à juste titre, de ce que les favoris gouvernementaux sont souvent distribués aux réactionnaires se réclamant parents de hauts fonctionnaires qui apostillent leur demande et font obtenir (par-dessus la tête de députés, sénateurs, préfets) les faveurs, ce qui donne ainsi des armes à la réaction contre les républicains.

Malheureusement ce qui se passe à Nant n'est pas un fait isolé, cela se passe dans beaucoup d'autres cantons, il y a même certaines localités où de bons et loyaux serviteurs de la République ne peuvent arriver à se débarrasser ni à obtenir même le changement de fonctionnaires ouvertement hostiles à nos institutions. On provoque des enquêtes qui très souvent sont faites par des fonctionnaires réactionnaires, n'aboutissent la plupart du temps qu'à favoriser le fonctionnaire incriminé et cela à la plus grande confusion des républicains.

Le gouvernement a certes, fait beaucoup mais il lui reste beaucoup à faire pour remédier à ce grave état de choses.

L'opinion publique le trouve beaucoup trop tolérant pour les fonctionnaires réactionnaires qui occupent des postes souvent importants où leur influence ne s'exerce qu'à servir ces bons cléricaux.

Il serait donc temps que le gouvernement fasse une épuration sérieuse car depuis l'Elysée, en passant par les ministères et les grandes administrations partout, les meilleurs postes sont occupés par les ennemis de la République.

Un Congrès de Toulouse, il a bien été émis un vœu pour cela, il ne faudrait pas que ce vœu restât stérile. Les républicains attendent avec impatience que le gouvernement prenne des mesures contre tous ceux qui ne le servent qu'à contre cœur et pour mieux aider les intérêts de la réaction.

Croyez-vous que si nous subissions un autre 16 mai, les ministères réactionnaires attendraient longtemps pour se débarrasser de tous les fonctionnaires républicains ? Il y a beau temps qu'ils auraient fait table rase et peut-être même quelques-uns des plus en vue auraient-ils été priés d'aller planter leurs choux à Cayenne ou à la Nouvelle-Calédonie.

Nous ne voulons pas aller jusque-là car nous sommes plus tolérants que les cléricaux. Jamais les républicains n'usent de ces mesures contre des hommes, parce qu'eux-ci ne pensent pas comme eux, mais il n'en est pas moins vrai que si un gouvernement veut être fort, il faut qu'il n'ait pas d'ennemis dans son sein et qu'il puisse compter sur tous ses serviteurs.

Allons messieurs les Ministres un bon mouvement, tout le Pays honnête est derrière vous.

Un coup de balai, il n'est que temps.

UN REPUBLICAIN DU BLOC.

Aynac

L'Action libérale populaire (suite). — Si je désire être votre élu, disait M. Lacarrière dans sa profession de foi, c'est uniquement afin d'unir ma voix à celle de la plus grande partie de vos élus pour demander au gouvernement d'avoir pitié de la France et de la Liberté.

Il doit sans doute rêver, le bonhomme ! Ou a-t-il donc trouvé, ce profond penseur, que la France avait besoin de dépit ? Il serait bien aimable de nous dire à quelle époque elle a été plus florissante qu'aujourd'hui : serait-ce dans le temps où elle était gouvernée par les Royalistes, Bonapartistes, etc, et à cette époque où florissait la domination seigneuriale et cléricale, était-on plus libre ?

Nos libéraux regrettent peut-être cette ère de despotisme, par ce qu'ils voudraient, comme jadis, conduire le peuple à leur guise, sans que ce peuple opprimé put pousser une plainte ; les anciennes annales nous rapportent les tristes exploits des soudards qui ont dévasté la France pendant le règne des anciennes monarchies.

Qui nese souvient de la St-Barthélémy, l'Inquisition n'a-t-elle pas aussi été l'œuvre du clergé ?

Je ne crois pas que toutes ces horreurs soient de la liberté... de conscience au moins. La plus grande cause de tous ces maux était l'ignorance ; aussi nos cléricaux ne veulent pas entendre parler d'instruction, parce qu'elle tend à émanciper les esprits que ces messieurs voudraient encore diriger à leur guise et selon leur bon caprice, comme au bon vieux temps.

Ne sont-ce pas là M. Lacarrière, quelques bonnes vérités relatives dans l'histoire et dont nous voyons encore parfois des preuves ? Ne serait-il pas bien doux au cœur d'un despote, de faire disparaître un adversaire gênant ? mais que voulez-vous ! aujourd'hui, tout le monde est libre d'agir et de penser à sa guise, pourvu qu'il ne porte pas atteinte aux droits de l'homme.

Aujourd'hui tout français nait libre, autrefois le pauvre était esclave en venant au monde !

Autrefois, tous les honneurs étaient réservés aux riches, aujourd'hui le paysan intelligent y parvient aussi bien que le millionnaire. Aujourd'hui l'ouvrier peut vivre tranquillement et se créer parfois un peu de bien-être ; tandis qu'autrefois il travaillait presque pour rien et vivait dans une misère voisine de la famine.

Ah ! messieurs les cléricaux, le bien-être de l'ouvrier voilà tout ce qui vous gêne ; mais vous pouvez être convaincus qu'on ne veut pas de retour en arrière et que la France n'a que faire de votre pitié.

Vos belles palinodies, loin de nous déplaire nous procurent parfois des moments de bonne humeur ; nous ne ri-

sons pas comme vous le dites, car notre cœur n'est pas comme le vôtre, ulcéré par la haine et avide de vengeance, mais nous rions parfois de bon cœur de vos ballivernas et momeries etc.

Vous avez beau nous présenter votre chef le grand Bistouri comme un foudre d'éloquence, ses beaux discours ne sauraient émouvoir et il ne saurait trouver d'applaudissements que parmi les simples et les bigots.

(A suivre) Maxime MALGUIGNÉ.

Livernon

Foire de Livernon. — La foire de Livernon du mois de novembre, correspondant, cette année, avec la Toussaint, se tiendra le lendemain, mercredi 2 novembre.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Exercices de ravitaillement. — Mercredi dernier ont eu lieu à Gourdon les essais de ravitaillement que nous avons annoncés dans un de nos précédents numéros.

Grâce au zèle déployé par le président de la commission, on a pu se rendre compte qu'en cas de mobilisation, la 6e commission de ravitaillement pouvait donner les meilleurs résultats.

Toutefois, il nous sera permis de constater qu'il est vraiment regrettable que quelques municipalités (heureusement en bien petit nombre ont vraiment manqué des plus élémentaires principes de patriotisme en ne secondant pas les efforts faits par l'administration de la guerre, pour faciliter les transactions entre l'Etat et le producteur.

Carluet

Nouveau surveillant. — Nos articles relatifs à la « sécurité » des correspondances ont produit leur effet, semble-t-il, la boîte aux lettres n'est plus aussi surveillée, par des yeux humains.

Mais on a trouvé mieux : il y aurait toujours un préposé à cette surveillance, et celui-ci, serait un chien, dont la dent assez dure s'appliquerait parfois sur les mollets des écrivains qui vont porter de nuit leur prose à la boîte.

C'est pas mal trouvé.

Dégnac

A Monsieur le Président et à Monsieur le Secrétaire de la Jeunesse Catholique de Dégnac. — Messieurs, nous serions trop heureux si vous vouliez bien nous expliquer les fluctuations de votre conduite depuis six mois. Nous enregistrions avec plaisir la réputation nette et précise des faits que nous allons relater.

Monsieur le secrétaire de la Jeunesse Catholique de Dégnac, voilà six mois à peine que vous étiez correspondant de la Croix du Lot.

Nous précisons : vous avez signé à cette époque, avec deux de vos camarades certains articles parus dans cette feuille. Nous n'avons pas à nous en formaliser. Vous usiez ou abusiez de votre droit de critique, c'était votre affaire. Etiez-vous l'auteur des articles ? peu nous importait ; mais, vous en acceptiez la responsabilité, cela nous suffit.

Et nous retenons que vous combattiez alors sous le pavillon « Religion, Patrie, Liberté », qui couvre la marchandise des Croix en général et de la Croix du Lot en particulier.

A peine un mois s'est-il écoulé, qu'un beau matin, on ne sait par quelle subite métamorphose, vous vous réveillez Jacobin. A plusieurs reprises on vous surprit avec votre cher compère, ci-devant Président de la Jeunesse catholique de Dégnac, on vous surprit, disons-nous, brillant sous les fenêtres du presbytère en l'honneur de notre sérapique et vénéré pasteur, des chants que les âmes bien pensantes qualifient de séditieux. Nous avons cité : l'Internationale, et ... voyons, le dirons-nous ? et Isobelette !

Il paraît même que ces chants soulèveront la bile de quelques-uns de vos amis de la veille et vous fûtes victimes d'une « lâche agression » que dis-je ? d'un affreux quel-apens !

Ah ! alors, oh ! alors ! vite vous avez pris votre plus belle plume des dimanches et sous le feu de votre indignation vous avez rédigé un magistral article. Contre qui ? On vous le donne en dix !... contre « LES APACHES CLÉRICAUX ».

Puis, humblement, vous êtes venu tendre la main et demander l'hospitalité, devinez à qui ? Jésus ! Seigneur ! Mon Dieu ! quelle toi la face ! à ce « secrétaire de Journal du Lot » qui voulait bien insérer votre boutade. Nous savons bien que chez vous les revirements sont très habituels, qu'en dites-vous, monsieur le « secrétaire » ? Vous savez à l'occasion faire risette même à Marianne, lorsque vous quémandez ses faveurs, quitte à la traîner ensuite sans vergogne de « Guense » et même d'autre chose ? Passons !

Au mois d'août dernier, l'un Néo-Jacobin fut élevé à l'enviable fonction de « Secrétaire » de la Jeunesse catholique de Dégnac ! « Saluez ! messieurs » l'autre à l'insigne honneur de « PRÉSIDENT » (messieurs, saluez plus bas) de la dite Jeunesse catholique.

Nous résumons ; Dans six mois : correspondants de la Croix à vos moments de loisir, Jacobins par passe-temps et puis porte-fanion de la « phalange sacrée » de Dégnac... pour l'honneur !

Comme évolution, c'est mieux que parfait.

Nous voulons bien croire, messieurs, que vous ne nous laissez pas plus longtemps dans l'incertitude et que vous voudrez bien nous fournir les explications demandées.

Jusqu'au plaisir de vous lire, comme disait Pitou à sa promise.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

Bulletin Financier

Les dispositions de la Bourse sont aujourd'hui bien plus satisfaisantes ; la reprise est générale et si les craintes de renchérissement du taux des reports en liquidation ne pesaient pas encore sur le marché, le mouvement eût été sans doute plus accentué.

Notre 3 % a passé de 97,65 à 97,80. Le Comptoir National d'Escompte clôture à 606 ; le Crédit Foncier à 721 ; le Crédit Lyonnais à 1.144 et la Société Générale à 625.

Nos chemins finissent : le Lyon à 1.360, le Nord à 1.756 et l'Orléans à 1.459. Le Suez en hausse de 40 francs cote 4.410.

Parmi les fonds étrangers l'Extérieure finit à 86,97 ; l'Italien à 103,85 ; le Portugais à 63,60.

Le Russe Consolidé cote 92,30 ; le 3 % 1891 a passé de 74,95 à 76. Le Turc finit à 85,95 ; la Banque Ottomane à 589.

Comptant. — Les obligations des chemins de fer Economiques sont fermes à 430. Les obligations 5 % du port de Rosario sont recherchées à 483,50.

LA HERNIE GUÉRIE par le Bandage Electro-Médical

Toutes les Hernies sont guéries sans opérations et sans souffrances grâce à la nouvelle découverte des Docteurs MARIE FRÈRES, les plus grands spécialistes de Paris. Nous ne comptons plus les merveilleuses guérisons obtenues par leur Bandage Electro-Médical, si léger et si souple, qui, savamment approprié à chaque cas, apporte avec lui un bien-être considérable et amène la guérison sans gêne ni fatigue.

D'innombrables lettres de reconnaissance sont venues récompenser les Docteurs MARIE FRÈRES de leur humanitaire dévouement. Prenons au hasard quelques-unes de ces guérisons si rapidement et si agréablement obtenues :

E. DAVID, 46, Rue Beaumont, Saint-Etienne (Loire), âgé de 75 ans, guéri d'une Hernie plus grosse que le poing en 4 mois.

J. M. PIOTI, cultivateur, à Eymieux, commune de Chagnon (Loire), âgé de 71 ans, guéri en quelques mois d'une Hernie grosse comme un œuf et qu'il avait depuis 2 ans.

Mme GUILLEARD, à Frontenas, par le Bois d'Oingt (Rhône), guérie en quelques mois ainsi que deux dames amies.

Le fils de M. DUREUX, Employé à la gare de Saint-Chamond, guéri en 4 mois d'une Hernie à gauche.

Ces magnifiques résultats obtenus sans fatigue et sans souffrances n'ont pas besoin de commentaires. Aussi n'achetez plus de Bandages, avant d'être venu constater par vous-même les bienfaits incomparables du Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE FRÈRES, 108, Rue de Rivoli, à Paris.

Docteur DESANDRE. Les personnes atteintes de Hernies et qui veulent guérir doivent venir se faire faire l'application de ce merveilleux BANDAGE ELECTRO-MEDICAL :

A Montauban le samedi 29 octobre, hôtel du Midi, A Cahors le dimanche 30 octobre, hôtel des Ambassadeurs.

## Chronique agricole

### L'ACCAPAREMENT DES BLÉS

Le commerce des blés nous a fait part de ses doléances relatives à un prétendu accaparement qui s'opérerait en ce moment sur cette marchandise de première nécessité.

Voici textuellement les doléances qui nous ont été présentées par les intéressés :

« Depuis quelque temps, les journaux spéciaux de commerce et d'agriculture, et toute la presse en général, se sont occupés de la récolte du blé en France en 1904. D'après les enquêtes faites par les organes s'occupant chaque année de publier la quantité de blé récolté, il résulterait que celle-ci varie entre 105 et 110 millions d'hectolitres. Si on y ajoute les réserves de blé vieux de l'année dernière et les exportations sur la France des blés d'Algérie et de Tunisie qui se font régulièrement chaque année, on arrive facilement au chiffre de 125 à 130 millions d'hectolitres, quantité largement suffisante aux besoins des consommateurs et de la consommation française.

Toutes les personnes compétentes en pareille matière ont donné leur avis en ce sens en faisant remarquer d'une façon claire et évidente qu'il n'y avait rien d'alarmant et aucune crainte de voir des prix exagérés.

Mais ces esprits sages et éclairés ont oublié de compter avec le Syndicat d'accaparement qui s'est formé. Et ce dernier payant grassement une presse à sa dévotion, ne laisse pas de jour sans faire publier des articles préconisant une formidable hausse du blé, des prix de disette, voire de famine. Toutes ces nouvelles sensationnelles lancées dans un but intéressé n'ont d'autre cause que de provoquer un ralentissement des offres de marchandises de la part des producteurs, d'affoler les masses et les vendeurs à découvert. Cette tactique réussit aux intéressés qui exploitent merveilleusement la situation puisque les cours du blé ont progressé, grâce à ces manœuvres illicites, d'environ 25 0/0, c'est-à-dire de 20 à 25 francs le quintal métrique soit d'environ 30 0/0 sur le prix du pain.

On reste malheureusement surpris de voir au début même de la récolte qui vient de se faire et à laquelle la consommation n'a pas encore recouru — puisque vingt millions d'hectolitres de vieux blé restent de la campagne précédente et suffisent amplement à plus de deux mois de consommation — de voir semblables prix se pratiquer. Mais pour quiconque assistait en spectateur au marché dans le groupe des blés et farines à la Bourse du

Commerce de Paris, il était facile de trouver la cause de cette situation anormale en constatant qu'un des chefs du syndicat d'accaparement cherchait à acheter publiquement et de façon bruyante tout ce qu'il trouvait de blé disponible à 24 francs le quintal, provoquant lui-même une forte hausse des prix, qui n'a pour but que de jeter la panique chez les vendeurs à découvert qui se rachèteront à n'importe quel prix sans réfléchir, ou bien réunir la plus grosse partie de marchandises dans une seule main pour étrangler les vendeurs à la fin du mois.

« Quand des cours aussi frauduleusement établis sont publiés journellement dans tout le pays et servent pour ainsi dire de base au « marché français » des céréales, on se demande jusqu'à quel point on a le droit de faciliter l'accaparement d'une denrée de toute première nécessité, et si un groupement aussi puissant de capitalistes cosmopolites qui n'ont d'autre but que d'accaparer une partie de la fortune publique qu'ils vont placer ensuite à l'étranger, vont continuer dans un but de lucre, de jeter le désarroi et le trouble dans les affaires, en ruinant par de semblables procédés, des industriels et commerçants honorables et respectés, qui font eux-mêmes vivre une quantité d'employés, de désorganiser la situation financière et économique du pays et prélever enfin sur tous les consommateurs de pain un supplément élevé du prix que l'on ne peut continuer de tolérer. Les pouvoirs compétents ont le droit et le devoir de faire cesser semblables abus. Espérons qu'il suffit de les signaler à qui de droit. Jusque-là ces plaintes ne sont pas justifiées. Les cours des farines à ce jour sont les suivants : 1904 le sac de 157 kilos : Janvier 49 fr., Février 49 fr. 50, Mars 51 fr., Avril 49 fr., Mai 48 fr. 50, Juin 47 fr. 50, Juillet 47 fr. 75, Août 51 fr. 15 septembre 53 fr., 26 septembre 55 fr.

« Et la taxe officieuse du pain a été ainsi réglée : 1904 Février 1<sup>re</sup> quinzaine 69c., 2<sup>e</sup> quinzaine 69c., Mars 1<sup>re</sup> quinzaine 71c., 2<sup>e</sup> quinzaine 70c., Avril 1<sup>re</sup> quinzaine 69c., 2<sup>e</sup> quinzaine 69c., Mai 1<sup>re</sup> quinzaine 69c., 2<sup>e</sup> quinzaine 69c., Juin 1<sup>re</sup> quinzaine 67c., 2<sup>e</sup> quinzaine 67c., 3<sup>e</sup> quinzaine 67c., 4<sup>e</sup> quinzaine 68c., 5<sup>e</sup> quinzaine 69c., 6<sup>e</sup> quinzaine 72c., 7<sup>e</sup> quinzaine 71c.

Néanmoins il importe que les intérêts de l'agriculture soient sauvegardés et que la hausse si elle est légitime ne devienne pas une véritable spéculation.

FOLLAVOINE.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

## Usine VENTE AUX enchères publiques

Le 7 Novembre 1904, à dix heures du matin, à l'usine dite *Le moulin du Périé*, à Cahors, il sera procédé à la vente des machines et objets ci-après énumérés :

- 1° Une scie à grume à une lame avec charriot ;
  - 2° Une scie à rubans de 1 mètre ;
  - 3° Une scie à rubans de 0 m 90 ;
  - 4° Une scie à rubans de 0 m 70 ;
  - 5° Une turbine centripète de 32 chevaux de force ;
  - 6° Une déganachisseuse ;
  - 7° Une toupe ;
  - 8° Une raboteuse et son renvoi ;
  - 9° Un tour à reproduire ;
  - 10° Deux polisseuses ;
  - 11° Une perceuse horizontale ;
  - 12° Une perceuse verticale ;
  - 13° Une cisaille à levier ;
  - 14° Une cisaille poinçonneuse à levier ;
  - 15° Un tour à bâtons avec mandrins ;
  - 16° Deux dynamos dont une neuf de 240 Volts ;
  - 17° Un appareil à affûter ;
  - 18° Une meule à éméri ;
  - 19° Une machine à affûter les scies avec 2 meules ;
  - 20° Deux couteaux de sabotiers et leur établi ;
  - 21° Un établi de 8 mètres et un de 7 mètres de long ;
  - 22° 212 paires de formes pour chaussures d'hommes ;
  - 23° 276 formes droites pour chaussures de femmes ;
  - 24° 112 formes droites pour chaussures de fillettes ;
  - 25° 34 paires de formes pour les mêmes ;
  - 26° 650 formes à forcer ;
  - 27° 10.000 bûches pour formes ;
  - 28° 100 embouchoirs ;
  - 29° 150 formes modèles ;
  - 30° 300 poissons (jouets) ;
  - 31° 5 tables en sapin et nerva depuis 1 mètre 40 jusqu'à 5 mètres de long ;
  - 32° 12 mètres cubes de parquet de chêne depuis 0 m 30 jusqu'à 2 m 60 de longueur des lames ;
  - 33° Deux hangars ou planches.
- Et divers autres objets mobiliers de bureau et d'usine.

S'adresser pour avoir des renseignements à M. LACOSSE, syndic, 7, rue Fénelon, à Cahors.

## COMPAGNIE DES TRAMWAYS DU QUERCY

### Tramway de Bretenoux-Biars A Saint-Céré et extensions

Bien des personnes ont demandé quelles personnes composeraient le Conseil d'administration de la Compagnie.

Nous devons répondre qu'aux termes de la loi sur les sociétés, les administrateurs doivent être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et choisis autant que possible, parmi les plus forts souscripteurs et ceux, notamment, qui sont familiarisés avec l'administration de sociétés de cette nature.

Le Conseil d'administration, aux termes des statuts, doit se composer de trois administrateurs, au moins, et de sept, au plus.

Le premier Conseil proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale comprendra :

M. FOROT, contrôleur général de l'Armée, en retraite, Commandeur de la Légion d'Honneur.

M. MELIODON, administrateur du Crédit Foncier de France et du Comptoir National d'Escompte, Officier de la Légion d'Honneur.

M. LAVAIL, ingénieur civil, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Et deux autres membres choisis parmi les actionnaires.

L'honorabilité et la compétence des membres du Conseil d'administration seront pour les actionnaires de sérieux garants de la bonne marche de la Société.

Nous rappelons qu'on souscrit chez :  
MM. ROQUE, Banquier à Brive.  
ONDRET, Banquier à Tulle.  
LEYGONIE, Banquier à Argentan.

PAUL et C<sup>ie</sup>, Banquiers à Saint-Céré.  
T. Lucien AUTESSERRE et C<sup>ie</sup>, Banquiers à Figeac.  
ORLIAC, Banquier à Gourdon.  
Et au Siège Social, 90, Boulevard Haussmann à Paris.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint 1<sup>er</sup> Novembre 1904  
Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets d'Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux

prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du vendredi 28 Octobre au jeudi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 4 Novembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

### MAISON

## LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antisepsie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS  
contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

## MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie  
HORLOGER, BIJOUTIER  
JOAILLER  
CORBEILLES DE MARIAGE  
Fantaisie. — Articles de Religion  
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS  
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT  
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA  
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

## L'ÉDUCATEUR

Revue d'éducation laïque  
et sociale  
PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE  
de  
La Ligue Française de l'Enseignement  
Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'Administrateur de l'Éducateur, 1, rue des Capucins, à Cahors.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE

L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

## BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9  
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT  
livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture  
Deux ans de crédit sans payer  
plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine  
de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait  
et entièrement garanti

### FEUILLETON DU « Journal du Lot » 71

## LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE  
MIMI-PRINTEMPS

VII

Le récit de l'aveugle

Bernard contemplait cet homme dont la Biscotte lui avait parlé, et il pensait que tout crime amène son châtiment, en voyant le brillant marquis d'autrefois vieux et infirme.

Quand à Gontran, surpris, il ne pouvait se rendre compte de ce qui se passait en lui.

Il avait devant ses yeux le père d'Hélène, sa fiancée, et aussi le père de Mimi.

Quoi, la petite Mimi se nommait Noémie de Champcueil ?

« Eh ! eh ! elle en devenait considérablement plus jolie.

« Ah ! mais non, elle ne chanterait plus dans les cours... et dans les salons

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

non plus. Ce fut l'aveugle qui rompit le premier le silence.

Il reprit d'une voix mesurée :

— Quoi qu'il m'en coûte, je vous dirai tout. Lorsque je quittai le service militaire, quelques temps après l'enlèvement de la Rose du Jura, je rentrai à Champcueil. La marquise malade de chagrin, car je l'avais trop délaissée, ne tarda pas à mourir.

Cette perte me toucha, mais elle eut un effet funeste.

Au lieu de rentrer en moi-même et de me consacrer à l'éducation de ma fille, je me jetai à corps perdu dans les plaisirs de Paris.

J'avais trente ans, un nom, du crédit, car je dois avouer que j'avais mené grand train l'héritage de mes pères et la dot de ma femme ; mais j'étais dans la force de l'âge, et je pris la devise des fous : Courte et bonne !

J'étais donc entré à toute vapeur dans un monde interlope composé de grecs, de femmes légères et d'escrocs. Ce qui restait du domaine de Champcueil fut vivement dilapidé, il ne resta que la portion revenant de droit à ma fille comme héritière de sa mère.

J'avais abandonné Hélène à une gouvernante, et ne m'en occupais pas.

Un soir, que j'avais roulé Paris en compagnie de quelques cabotins, l'un d'eux nous annonça qu'il avait fait une

trouvaille incomparable. Une jeune fille jolie ayant une voix de rossignol, et sage par-dessus le marché.

Ce fut un concert d'éclats de rire et de quolibets à faire sauter le malheureux qui avait déniché un pareil oiseau.

Il se piqua d'honneur, et prétendit nous la montrer.

La partie fut acceptée.

Le cabotin nous apporta alors que cette jolie fille était orpheline sous la garde d'un frère à moitié idiot, et qu'elle avait servi une famille anglaise quelques années.

Cette famille, retournant en Angleterre, la laissait en France, ne sachant trop quoi en faire.

Le hasard fit que ce cabotin l'avait entendue chanter. Il se lia avec elle artistiquement parlant, et la fit débiter dans une goguette du faubourg Saint-Denis, où elle obtenait un succès étourdissant.

Un quart d'heure après, nous étions dans un établissement de marchand de vins, qui tenait une espèce de café-concert dans une salle du haut.

On entendait le crin-crin d'un violon et les applaudissements d'un public quelque peu tapageur.

Nous montâmes et nous trouvâmes dans un milieu de fumée de pipes et de bocks de bière brune à ravir un allemand.

Tout à coup le bruit cessa comme par

enchâtement ; sur la petite estrade jolie qui servait de scène une femme venait d'apparaître.

C'était la diva en question.

Messieurs, il y a vingt ans de cela, eh bien ! je ressens encore par le souvenir l'impression inoubliable qui m'annihila pendant un quart d'heure.

Je regardais cette fille, je l'écoutais, je la voyais et je ne pouvais ni parler ni applaudir ; j'étais pétrifié. Non, je n'avais jamais aimé avant ce jour-là. Je me disais à moi-même : Il faut que cette femme soit à moi, à tout prix, dussé-je en mourir.

Sa voix s'éteignit, j'écoutais encore. Un tonnerre d'applaudissements et les cris : Thérésia ! Thérésia ! vinrent me tirer de mon extase.

J'appris ainsi qu'elle se nommait Thérésia.

Elle chanta trois fois, trois fois ce fut le même enthousiasme.

Lorsque le concert fut terminé, je cours pour saluer la chanteuse, mais j'appris qu'elle était partie avec son frère et qu'elle ne parlait jamais à personne.

— Combien gagne-t-elle ici ? demandai-je au patron de l'établissement.

— Cent sous par jour, dit-il.

— Cent sous ! m'écriai-je, elle vaut vingt francs, cent francs, une fortune, donnez-moi son adresse.

Le marchand flaira qu'il allait perdre

sa clientèle avec le départ de Thérésia, aussi refusa-t-il son adresse.

Le cabotin, qui n'avait pas les mêmes craintes, me la donna.

Le lendemain, je me présentai chez la jeune fille, mis correctement, et avec le ton et les manières qui convenaient au marquis de Champcueil.

Je pus admirer de près cette taille gracieuse, ses admirables cheveux blonds, ses grands yeux presque hardis, mais d'un velouté incomparable, et j'entendis cette voix qui était bien la musique la plus douce que l'on pût entendre.

— Mademoiselle, lui dis-je, le hasard m'a fait entrer hier dans la salle où vous chantez ; je ne vous le cacherais pas, vous avez une voix qui vaut de l'or. Je viens vous proposer un engagement.

Elle sourit.

— Vous venez comme d'autres, me dit-elle, me proposer de chanter pour vous seul, et m'offrir de l'argent.

J'étais deviné dès le début, mais je n'étais pas embarrassé.

— Non, mademoiselle, répondez-moi, je veux vous faire entrer dans un concert véritable où vous chanteriez devant un public d'élite, digne de vous ; vous connaissez la Scala du boulevard de Gand ?

— Oui, monsieur.

— Le directeur vous engagera sur ma parole et vous débiteriez à vingt francs

par jour.

— Vrai ? fit-elle avec un regard de convoitise.

— Je vous donne ma parole de gentilhomme.

— Et vous me demanderez pour cela...

— L'honneur de vous applaudir chaque soir.

— Et c'est tout ?

Elle me regarda bien en face.

— Vous êtes gentil, me dit-elle, et j'ai foi dans votre parole.

Elle me tendit une main sur laquelle je déposai un baiser.

Puis, je lui fis un salut cérémonieux et me retirai.

— Je la tiens, me disais-je en moi-même. La petite veut des formes, on y mettra des formes, voilà tout.

Le jour même, j'avais vu le directeur de la Scala, qui fit un traité de six mois à cinq cents francs par mois, et je lui en donnai quittance sans recevoir un centime. Il avait bien compris que ce serait moi le payeur.

J'annonçai la nouvelle à Thérésia, qui dans de joie. Elle avait la bosse du théâtre.

Il fut convenu qu'elle changerait de nom sur l'affiche et qu'on lui donnerait une couleur italienne, ce qui était la grande mode à l'époque.

(A suivre.)

### FEUILLETON DU « Journal du Lot » 28

## UNE VENGEANCE

DE COMÉDIENNE

PAR  
Henri AUGU

X

Qui l'emportera sur l'autre ?

— Quelques intérêts de fortune que je trouve dans ce projet, reprit Morton à qui sa loyauté faisait un devoir de faire connaître que l'opulence de Richard était pour quelque chose dans son contentement paternel, quelque heureux que je sois de m'allier, moi, pauvre aujourd'hui, à un gentleman ayant une fortune plus qu'indépendante, je dois vous déclarer pourtant que Clariss sera entièrement libre de son choix.

L'ami d'Arabella s'inclina.

— Plutôt la misère ! s'écria Morton, que le malheur de mon enfant.

A ce cri du cœur, Richard répondit avec un accent pénétrant :

— J'espère, mon ami et bientôt mon père, que mes soins sauront la toucher.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

A part soi, il ajouta :

— Elle est à moi !

Mais il tressaillit presque aussitôt, car une voix trop connue, et qui chaque jour lui devenait plus importune et plus odieuse, s'était fait entendre :

— Enfin je... je te retrouve.

C'était Henri Valmont qui se présentait de nouveau devant Richard.

Mais dans quel état paraissait-il être !

— Toujours lui ! se dit Richard avec colère.

Quant à Morton, il salua Henri par ces mots, qui exprimaient assez de cordialité, bien qu'il s'y mêlât peut-être une certaine réserve :

— Soyez le bienvenu, monsieur Valmont !

— Je suis ravi, s'écria Henri, de vous rencontrer tous deux. Mais cette fois, Richard... oh ! oh ! tu ne m'échapperas pas comme ce matin.

Richard le considérait attentivement.

Henri avait le geste plus vif que d'habitude, sa chevelure blonde était légèrement en désordre et il bégayait un peu.

Mais Richard, qui le connaissait depuis longtemps, ne put s'y tromper.

Quoiqu'on eût pu croire que Henri avait cette légère animation qui suit un déjeuner où, par le moyen de quelques rasades, on a acquis la gaieté d'un homme de bon ton, il était évident pour Richard que son ami voulait tout sim-

plement le tromper, lui ou Morton.

— Il simule l'ivresse, pensa Richard. Que signifie cela ?

— Que voulez-vous, mon jeune ami ? lui demanda Morton avec un sourire, car il était trompé, lui.

— Rien, répondit vivement Richard.

En même temps il faisait à Henri un signe qui voulait dire :

— Pas de trahison !

Mais Henri répondit à son tour :

— Il a raison, ce cher Richard, presque rien.

— Silence ! lui dit Henri à voix basse.

Mais Henri continua en riant plus fort.

— Que tu n'aies pas d'argent dans ta caisse, ah ! ah ! ah ! je le conçois, surtout après ta chance de cette nuit.

— De cette nuit ? se dit Morton étonné.

— Mais que diantre, ce n'est pas une raison pour me faire attendre de la sorte.

« Aussi que veux-tu, j'ai déjeuné par impatience... et bien déjeuné je te l'assure.

— Je vous ai promis un bon sur mon banquier, répondit enfin Richard avec un mouvement qui indiquait à la fois son humeur et son embarras.

— Donne le donc, s'écria Henri en

tendant la main.

Richard sortit un carnet et en arracha un feuillet, sur lequel il écrivit rapidement quelques lignes avec une rage concentrée.

— La voici, dit-il quand il eut terminé. Sur ce mot de moi, on vous remettra la somme.

Henri lui le billet.

— Dix mille francs ! fit-il avec une lèvre dédaigneuse. C'est peu. Mais je m'en contenterai pour aujourd'hui.

Et il empocha le bon de Richard.

Morton avait écouté silencieusement ce singulier colloque, auquel il ne comprenait rien.

Tout à tour il avait considéré les deux amis. Mais l'ivresse de Henri ne parut pas avoir de doute pour lui.

— Vous avez donc une affaire bien pressante ? demanda-t-il enfin à ce dernier.

— Moi, répondit Henri, je retourne à Paris, continuer la joyeuse vie que nous avons menée cette nuit. Eh ! eh ! ce n'est qu'à Paris vraiment qu'on comprend l'existence et qu'on sait la mener à grandes guides. N'est-ce pas, Richard.

— Tais-toi, Henri... sur ta vie, lui dit à l'oreille Richard qui serrait les dents.